

LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2018

La présente lettre de cadrage s'inscrit dans une lettre de cadrage générale qui comportera deux parties et sera présentée à l'assemblée constitutive, avant le vote du budget 2018.

Le dialogue budgétaire pour 2018 est marqué par la création de l'Université de Lille au 1^{er} janvier 2018.

Une première partie, qui est en cours de finalisation, présente la part du budget Ulille commune aux trois établissements, la seconde partie est spécifique à chacun des trois établissements. C'est cette partie propre à Lille ST qui est soumise au vote des conseillers ce Vendredi 22 septembre 2017.

Concernant l'Université de Lille Sciences et Technologies, la lettre de cadrage est présentée, comme il est d'usage, hors ressources propres des composantes. Le dialogue de gestion s'inscrit dans cette lettre de cadrage : l'attribution des moyens aux composantes suit en effet le même principe en 2018 qu'en 2017. Cette lettre de cadrage se déploie bien sûr dans le cadre du débat d'orientation budgétaire voté lors du CA du 7 juillet 2017.

Dans ce cadre, l'attribution des moyens de fonctionnement aux composantes se fonde sur la reconduction des moyens attribués en 2017. Les ressources de la nouvelle Faculté des Sciences et Technologies se constituent donc de la somme des moyens antérieurement attribués aux UFR qui ont fait le choix de fusionner pour constituer cette nouvelle entité. Les arbitrages internes aux UFR entre les différents départements qui la constituent relève bien sûr d'une dialogue interne à chaque UFR.

Les moyens pour la formation seront attribués sous forme d'une Dotation Globale Horaire qui tient compte du nombre d'étudiants en formation initiale, continue et apprentissage inscrits en 2016 et d'une Dotation Globale de Fonctionnement qui tient compte de l'activité passée de formation continue des composantes.

Les arbitrages précis issus du dialogue de gestion en cours seront présentés devant le CA de l'Université de Lille, Sciences et Technologies le 6 novembre 2017.

A) Les recettes

La Subvention pour Charges de Service Public représente la principale ressource non fléchée de l'université.

Nous plaçons cette lettre de cadrage sous l'hypothèse d'une certaine stabilité de la dotation de base, uniquement augmentée des mesures d'accompagnement classiques sur la masse salariale. Cette hypothèse est faite pour l'ensemble des trois universités (malgré la hausse du nombre d'étudiant) de telle manière à ce que la lettre de cadrage ULille fera apparaître une dotation sensiblement égale à celle de la somme des trois universités en 2017 (hors demande spécifique de financement du surcoût ponctuel entraîné par la fusion – notamment les opérations de déménagement ou les dépenses liées au numérique).

A cette somme s'ajoutent les ressources propres de l'établissement Lille ST, fondé sur une hypothèse prudente de reconduction du réalisé 2016. Elles comprennent notamment : les recettes FC (qui sont maintenant globalisées au niveau de l'établissement), la taxe d'apprentissage, les ressources contractuelles (notamment liées à l'activité de recherche qui est en croissance).

Le total ainsi estimé des recettes pour 2018 est de 209 665 542 euros.

a. La Formation tout au long de la vie

Depuis 2017, les recettes de la formation continue sont collectivisées (sauf pour l'IAE et l'IUT) et vont directement alimenter le budget principal de l'Université. Celles en provenance du secteur privé sont en augmentation, notamment les recettes provenant des contrats Pro, alors qu'une baisse de 15% sur le financement Région, notamment sur le Plan Régional de Formation, a été annoncée.

La contribution des composantes aux charges communes calculée sur l'activité 2016 permet de chiffrer précisément cette part de recettes propres avec ceux qui pour une bonne part en sont à l'origine.

La seule progression possible de la recette de droits d'inscription (2 426 K€ en 2016) est la conséquence de la hausse de nos effectifs et son impact est modeste.

b. La recherche

Les règles de gestion des contrats de recherche évoluent avec la mise en œuvre de la convention de site signée par les 3 établissements, les Grandes Ecoles et le CNRS. Sauf indications contraires des financeurs, les frais de gestion pris sur les nouveaux contrats seront de 18 %, soit 8 % pour le SAIC et 10 % pour l'établissement hôte. Pour les contrats en cours, la règle qui s'applique est celle négociée à la date de signature du contrat.

B) La masse salariale

L'université a procédé en 2017 à une amélioration significative du régime indemnitaire des BIATSS, notamment dans la perspective de la fusion et afin d'harmoniser les niveaux de primes des 3 universités Lilloises. Parallèlement un travail de repyramidage a été accompli de manière concertée afin de mieux faire correspondre les grades aux niveaux de responsabilité exercés par les personnels (selon une logique contrainte par l'évolution nationale du régime indemnitaire). Ces deux facteurs de hausse ont été absorbés par l'établissement en 2017, marginalement on intègre l'effet de quelques modifications intervenues en cours d'année (et dont l'effet sera étendu en année pleine en 2018) mais cela est d'un faible impact.

Enfin le CA du 07 Juillet 2017 a posé le principe une politique très prudente et rigoureuse de gestion de la masse salariale en actant, malgré la hausse de l'activité formation /recherche, la republication de l'entièreté des postes vacants E et EC sur 2 ans (50% en 2018, 50% en 2019).

L'effort d'accompagnement sera poursuivi pour les personnels BIATSS afin notamment de :

- Titulariser par concours les Personnels contractuels accomplissant des missions pérennes.
- Ouvrir des concours pour favoriser les promotions catégorielles et améliorer l'adéquation Poste/mission.
- Poursuivre l'application du protocole Sauvadet.

L'effort de maîtrise des Heures Complémentaires pour les étudiants en formation initiale (y compris en apprentissage) entrepris en 2014 a porté ses fruits et atteint un premier plancher, mais il faut néanmoins tenir compte du changement de calendrier de la mise en paiement des heures effectuées en formation initiale (note de service de la DGS du 3 mars 2017) et de l'augmentation des effectifs étudiants pour l'année universitaire 2017/2018.

Comme les années précédentes, dans le cadre de la politique globale de prise en charge du handicap (présentée en CA en Février 2016) des mesures seront prises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Le nombre de reconnaissance RQTH a doublé depuis 4 ans, ce qui a pour effet de nous rapprocher de notre taux d'obligation d'emploi (6 %) et, accessoirement, tend à réduire la contribution au FIPHFP.

Une première estimation de la masse salariale 2018 aboutit au chiffre de 181 727 000 €.

Ce chiffre est calculé hors heures complémentaires, SACD et SIE et personnels sur ressources propres des composantes.

C) Le fonctionnement

Pour l'année 2018, les crédits de fonctionnement de l'établissement seront évalués comme base du dialogue de gestion par la moyenne de consommations des crédits sur les 2 derniers exercices sachant qu'il faudra neutraliser les opérations dites « de droits constatés » (amortissement – provision – charge à payer) pour les exercices antérieurs à 2017. En effet, les crédits alloués sont, depuis 2017, constitués exclusivement d'AE (autorisation d'engagement) et de CP (crédit de paiement). L'ensemble des opérations de droits constatés est réalisé au niveau central uniquement.

Ces opérations de droits constatés impactent le résultat d'exercice et doivent être prises en compte dans la détermination de l'équilibre général du budget. Il convient d'ailleurs d'anticiper une augmentation de la charge d'amortissement (non compensée par un produit équivalent) conséquence de la politique volontariste d'investissement. Par contre et dès lors que le résultat est maintenu à l'équilibre, l'augmentation des charges constatées permet de dégager des marges au niveau de la capacité d'autofinancement et donc de poursuivre la politique d'investissement.

Si l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doit se poursuivre, le dialogue de gestion avec les UFR, Ecoles, Instituts et services communs permettra de déterminer ce qui relève du récurrent, ce qui peut être mutualisé ce qui dépend de la part projet (TICE, RIP, etc...), laquelle sera maintenue dans la mesure du possible.

Au niveau des nouvelles charges de fonctionnement l'établissement doit intégrer le versement des redevances pour les bâtiments construits dans le cadre du plan Campus en Partenariat Public-Privé dont le coût en année pleine est estimé à 460 000 €. Pour 2018, cette charge est estimée à 156 000 euros.

En 2017, un effort a été réalisé en investissement sur le volet hygiène-sécurité par le Grand Programme des Petits Travaux. Ce Programme sera poursuivi en 2018.

L'impact en fonctionnement de la mise en sureté du Campus est aussi de plus en plus prégnant Il faudra par prudence, et au regard du contexte national, le reconduire en 2018. Il s'agit principalement de renfort sécurité lors des diverses manifestations.

D) Les investissements

Comme il sera indiqué dans la partie commune aux 3 établissements de la lettre de cadrage, les projets inscrits au PPI sont sanctuarisés dans le cadre du budget de l'université de Lille.

L'université Lille ST n'a pas de PPI en cours. Néanmoins, on prévoit pour l'année 2018, deux opérations qui viendront s'ajouter aux programmes actuels:

1. Le rapatriement des départements Chimie et Génie Mécanique et Productique de l'IUT A sur le campus de la Cité Scientifique est en réflexion depuis de longues années. Cette réflexion a aboutie à un plan partagé : le réaménagement du bâtiment B8 et de la construction d'une extension, conformément à la délibération n° 2017-57 a été voté lors du conseil d'administration du 7 juillet 2017. Le montant global de l'opération est estimé à 15 millions d'€ et pour lequel l'apport sur fonds propre de l'Université pourrait être de 4 millions d'€ (ce qui inclu la vente du terrain du Recueil).
2. L'IAE de Lille occupe un bâtiment vétuste, dont deux ailes posent des problèmes très sensibles de sécurité. La surface à réhabiliter est de l'ordre de 7650 m² SHON, pour un montant global estimé à 15 millions d'euros. Compte tenu notamment de l'activité forte en de l'IAE en matière de ressources propres, l'Université prévoit en accord avec l'Institut un apport sur fonds propres qui pourrait à terme (à l'horizon 2020) être de 4 millions d'euros.

Bien évidemment les chantiers en cours non terminés au 31/12/2017, seront prolongés sur 2018 et leurs crédits reportés.

Le principal chantier hors PPI programmé pour 2018 est la mise en sécurité du magasin C14 pour un montant de 500 000 €.

Ces investissements seront complétés par d'autres, en fonction des moyens de l'Université, au profit des UFR, de la recherche, des services communs et centraux afin d'assurer la continuité de nos opérations mais aussi au regard des besoins et de la pertinence des projets dans le cadre du grand programme des petits travaux.